

liste des emplacements réservés :

n°	surfaces	surfaces	surfaces
1	Élargissement du chemin de la Vallée (L151-20)	Commune	3124 m²
2	Élargissement de la VC 11 avec aménagement du carrefour de la RD 106	Commune	3124 m²
3	Aménagement du carrefour de la rue de la Chapellerie	Commune	342 m²
4	Élargissement de la rue d'Avant à la rue de la Chapellerie	Commune	342 m²
5	Élargissement de la VC 11 avec aménagement du carrefour de la RD 106	Commune	600 m²
6	aménagement de la rue de la Chapellerie	Commune	2795 m²
7	Création d'une couronne piétonne et mise le centre bourg et le terrain des écoles	Commune	106 m²
8	Création d'accès pour des terrains enclavés rue de Bonnet	Commune	183 m²
9	Création de chemements couverts en vue d'une connexion entre la rue de la rue des Fèves et la rue de la Chapellerie	Commune	3264 m²
10	Création d'une couronne piétonne entre le cimetière et la rue de la Chapellerie	Commune	361 m²
11	Création d'accès rue des Ombres	Commune	158 m²
12	Création d'une couronne piétonne au sud du terrain agricole de la rue de la Chapellerie	Commune	145 m²
13	Création d'une couronne piétonne pour accéder au vergé communal	Commune	111 m²
14	Création d'une couronne piétonne - niveau des sols (suppression de la partie de terrain)	Commune	283 m²
15	Aménagement du carrefour de la rue de la Chapellerie	Département	71 m²
16	Création d'accès à une parcelle enclavée	Commune	281 m²
17	aménagement du carrefour de la rue de la Chapellerie sur le terrain agricole	Spécialité des eaux	2795 m²
18	aménagement du carrefour de la rue de la Chapellerie	Département	342 m²
19	Création d'une couronne piétonne sur le terrain agricole	Commune	3264 m²
20	Création d'une couronne piétonne entre la rue des Ombres, des Fèves et des Ombres	Commune	143 m²
21	aménagement de l'accès au terrain d'Etat du chemin des écoles	Commune	90 m²
22	Création d'une zone de traitement à eau potable	Spécialité des eaux	23784 m²
23	Aménagement de carrefour au niveau du passage de la Mairie	Commune	318 m²

Légende :

ZONES

- Ua : zone urbaine de centre bourg
- Ub : zone urbaine périphérique au centre-bourg
- Ubc : zone urbaine périphérique du centre bourg à vocation commerciale
- Ue : zone urbaine à vocation d'activités
- Ui : zone urbaine dédiée aux équipements publics
- Uh : hameaux ruraux
- 1AUe : zone à urbaniser à vocation d'activités
- 1AU : zone à urbaniser à vocation résidentielle principale
- A : zone agricole
- NPb : zones naturelles
- NPi : zone naturelle de loisir (STECAL)
- NPa : zone naturelles de protection stricte

Prescriptions

- périmètre d'OAP
- emplacements réservés
- périmètre de protection des monuments historiques
- marges de recul aux voies
- protection des cours d'eau au titre de L151-19
- espaces boisés classés
- linéaires protégés comme espaces boisés classés
- protection de surfaces arborées au titre de L151-19
- protection du bâti ancien au titre de L151-23
- protection du linéaire bocager au titre de L151-19
- protection du linéaire commercial
- protection du patrimoine ponctuel (L151-23)
- bâtiments autorisés au changement de destination

données cadastrales

- bâtiments
- parcelles
- contour commune

Autres informations

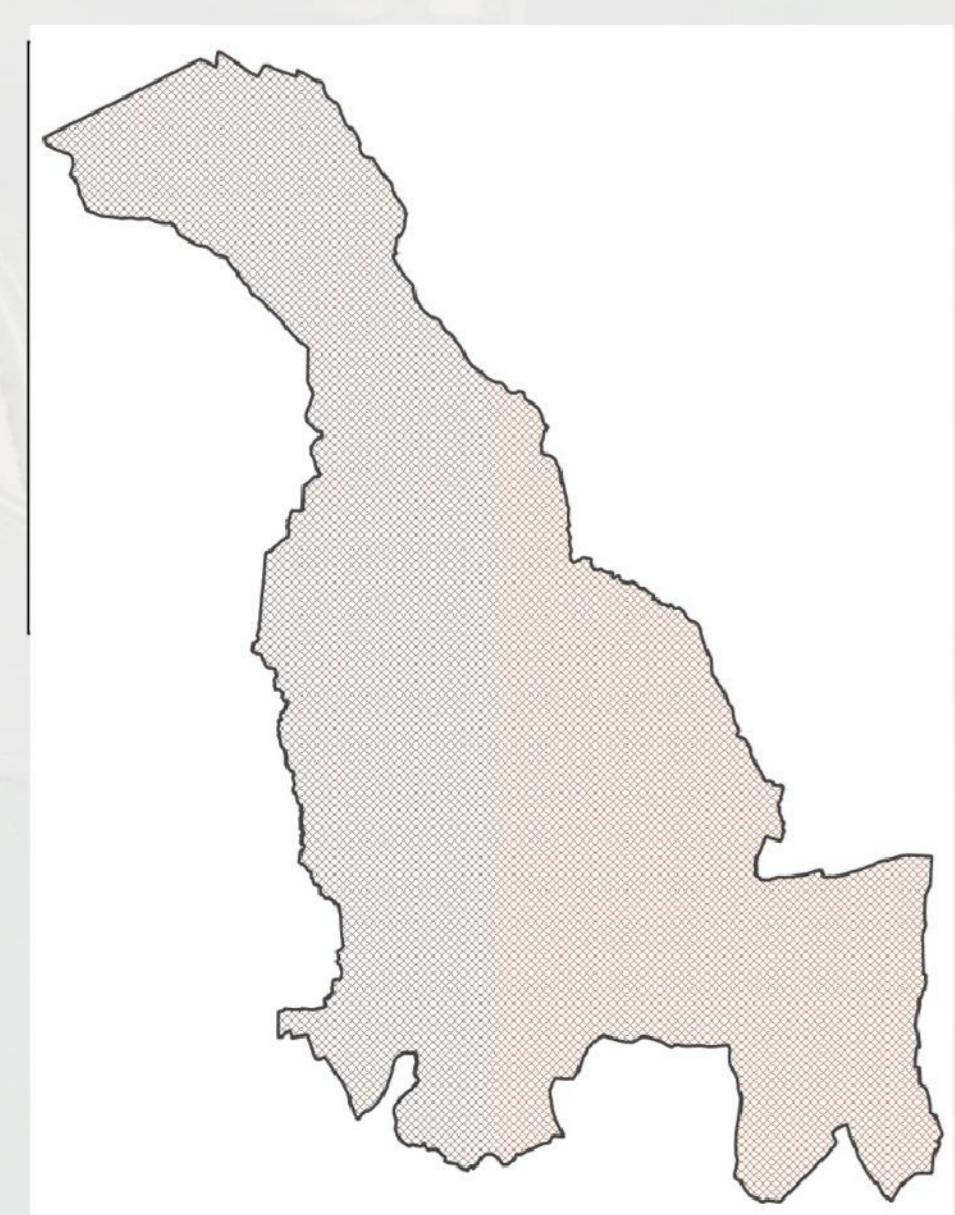
- périmètre de droit de préemption urbain
- périmètre de réversibilité autour des bâtiments agricoles

Plan local d'urbanisme de Plerguer



version d'arrêt - 28/07/2021

Planche 2 : Partie Nord



échelle 1:3500

